

A65 : Alain Rousset mobilise tous les grands élus d'Aquitaine et écrit au Premier Ministre

Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, a décidé de mobiliser tous les grands élus d'Aquitaine concernés par le projet autoroutier A65 qui reliera Bordeaux à Pau.

Philippe Madrelle, Charles Vérité, Gabriel Bellocq, Alain Juppé, Michèle Delaunay, Martine Lignières Cassou, François Bayrou, Henri Emmanuelli, Geneviève Darrieusecq, Jean-Pierre Julian, Jean-Louis Carrère, Philippe Labeyrie, Marie-Hélène des Esgaulx, Martine Faure... tous ont spontanément accepté de cosigner une lettre rédigée à l'initiative d'Alain Rousset et adressée ce jour au premier ministre François Fillon et à Jean-Louis Borloo.

Dans ce courrier, Alain Rousset rappelle au premier ministre les nécessités d'accélérer les travaux de l'A65 entre Langon et Pau et de poursuivre les engagements pris pour sa réalisation dans les meilleurs délais, tout en prenant en compte les recommandations du Conseil National de Protection de la Nature, en obligeant le concessionnaire à réaliser les compensations naturelles qui s'imposent.

La lettre dans son intégralité :

« Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre,

Le projet d'autoroute A65 entre Langon et Pau suscite, depuis quelques jours, une importante campagne médiatique puisque, dans un récent avis, le Conseil National de Protection de la Nature a jugé insuffisantes les mesures compensatoires proposées par le concessionnaire. Si nous entendons cet appel à la vigilance, nous tenons à réaffirmer l'urgence de la réalisation de l'A65 entre Langon et Pau. Il y va de la sécurité et de l'unité de l'Aquitaine qui reste aujourd'hui la seule région française dépourvue de liaison autoroutière entre sa capitale régionale, Bordeaux, et sa deuxième ville, Pau.

L'ensemble des itinéraires reliant actuellement Bordeaux à Pau posent de redoutables problèmes de sécurité qui se traduisent par d'inacceptables pertes humaines. C'est précisément pour réduire au maximum le nombre d'accidents et sécuriser les déplacements de nos concitoyens que nous avons opté pour le projet de 2x2 voies dénivelées. Il convient par ailleurs de reconnaître que la réduction des temps de parcours sur tout cet axe Nord-Sud Bordeaux / Mont-de-Marsan / Pau est un véritable enjeu d'aménagement du territoire. Cette infrastructure conditionne ainsi le développement économique des différents territoires régionaux et constitue un facteur de cohésion territoriale essentiel pour l'avenir de l'Aquitaine. Notons qui plus est que la suspension de cette initiative obligerait l'Etat à verser des indemnités très conséquentes au titulaire du contrat de concession.

L'opportunité du projet n'est d'ailleurs pas en cause puisqu'elle a été reconnue par la Déclaration d'Utilité Publique, pas plus que la décision, prise en concertation avec les riverains et les acteurs locaux, de préférer un aménagement autoroutier à la mise en 2x2 voies simple. Cette dernière option, compte tenu des coûts et des financements mobilisables, n'aurait pas pu être réalisée avant quarante années au moins. La concession autoroutière représente en revanche la solution la plus rapide et la plus fiable pour atteindre nos objectifs communs de sécurité et d'unité territoriale.

Elle permet enfin de ne pas transformer l'axe A65/RN134 en corridor international de fret routier. Alors que l'aménagement sur place d'une 2x2 voies gratuite aurait créé un formidable aspirateur à camions – dont l'Aquitaine subit déjà les nuisances tout au long de la nationale 10, l'instauration d'un péage sur la future A65 s'inscrit dans nos objectifs de développement durable.

Ces exigences guident notre démarche depuis le début de ce projet et nous sommes très sensibles aux impacts du projet sur l'équilibre de la faune et de la flore. Nous serons donc tout particulièrement vigilants à ce que les mesures compensatoires proposées par le concessionnaire soient non seulement améliorées, mais apportent des réponses exemplaires aux enjeux environnementaux.

Nous vous demandons solennellement, en conséquence, de mettre tout en œuvre pour que l'A65 soit réalisée conformément au calendrier prévu, tout en imposant au concessionnaire les compensations naturelles qui s'imposent.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées

*Alain ROUSSET, Président du Conseil régional d'Aquitaine, Député de la Gironde
Philippe MADRELLE, Président du Conseil général de la Gironde, Sénateur de la Gironde
Henri EMMANUELLI, Président du Conseil général des Landes, Député des Landes
Jean CASTAINGS, Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
Jean-Pierre JULLIAN, Président de la Communauté d'Agglomération du Marsan
Alain JUPPE, Maire de Bordeaux
Charles VERITE, Maire de Langon
Gabriel BELLOCQ, Maire de Dax
Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont-de-Marsan
Martine LIGNIERES-CASSOU, Maire de Pau, Députée des Pyrénées-Atlantiques
Bernard DUSSAUT, Sénateur de la Gironde
Michèle DELAUNAY, Députée de la Gironde
Marie-Hélène DES ESGAULX, Députée de la Gironde
Martine FAURE, Députée de la Gironde
Jean-Louis CARRERE, Premier Vice-Président du Conseil régional d'Aquitaine, Sénateur des Landes
Philippe LABEYRIE, Sénateur des Landes
Alain VIDALIES, Député des Landes
Jean-Pierre DUFAU, Député des Landes
François BAYROU, Député des Pyrénées-Atlantiques
David HABIB, Député des Pyrénées-Atlantiques
Jean LASSALLE, Député des Pyrénées-Atlantiques
Jean GRENET, Député des Pyrénées-Atlantiques
Daniel POULOU, Député des Pyrénées-Atlantiques
Didier BOROTRA, Sénateur des Pyrénées-Atlantiques
Auguste CAZALET, Sénateur des Pyrénées-Atlantiques
Annie JARRAUD-VERGNOLLE, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques »*

Contact presse :

Rachid Belhadj
05 57 57 02 75 ou 06 18 48 01 79
presse@auquitaine.fr